

## CONVENTION DE FINANCEMENT

Entre

**La Collectivité de Corse**, représentée par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse,  
d'une part,

Et

**L'Association Opra A Leccia Comité de Quartier (OPRA)** dont le siège social est situé Centre social CAF, route Impériale 20 600 BASTIA  
Représentée par sa présidente Mme LIEGAUD Angèle  
SIRET : 434 214 896 00020  
Nature juridique : Association Loi 1901  
d'autre part,

Vu le Code général des collectivités territoriales, Titre II, Livre IV, IVème partie,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L. 151-1 et L. 115-2,

Vu la loi n° 2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

Vu la loi n °2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire,

Vu la délibération n° 17/076 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mars 2017 approuvant le plan de lutte contre la précarité,

Vu la délibération n° 21/ CP de la Commission Permanente du 28 avril 2021 approuvant la convention de financement de l'association Opra A Leccia Comité de Quartier (OLCQ),

**Il est convenu ce qui suit :**

### **ARTICLE 1 - Objet de la convention**

Dans le cadre de la politique d'insertion menée par la Collectivité de Corse, la présente convention a pour objet de définir les conditions de financement des actions d'accompagnement mises en œuvre par l'association OPRA visant à faciliter l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du rSa et intervenant principalement dans le champ de la mobilité.

### **ARTICLE 2 - Durée de la convention**

La présente convention prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Elle est conclue pour une durée de 12 mois.

## **ARTICLE 3 - Modalités d'exécution**

### **3.1 Définition et détermination du public visé par la convention**

Nombre de bénéficiaires : 50 bénéficiaires du rSa

Territoire d'intervention : Bastia et son agglomération

### **3.2 Modalités de réalisation des actions d'insertion**

#### **3.2.1 Actions et contenu**

L'association met en œuvre des actions ayant pour objectif d'accompagner les publics fragiles ou dépendants sur le plan de la mobilité afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle *via* une Plateforme mobilité permettant d'apporter dans le champ de la mobilité, des solutions individualisées, pertinentes et durables.

Elle s'engage également à mettre en œuvre des actions de coordination des acteurs régionaux de la mobilité *via* le réseau Mob In Corsica.

#### **3.2.2 Objectifs quantitatifs**

L'association OPRA s'engage à mettre en œuvre en faveur de 50 bénéficiaires du rSa les actions suivantes :

- Bilans mobilité
- Locations
- Transports à la demande
- Accompagnements personnalisés

#### **3.2.3 Obligations diverses mises à la charge de la structure**

L'association affecte à cette action le personnel qualifié et les moyens nécessaires à sa réalisation.

Elle assure le recrutement et la gestion du personnel et s'engage à fournir à la Collectivité de Corse les informations relatives à la qualification et aux modalités de rémunération.

La structure est tenue de souscrire une assurance couvrant les dommages causés aux bénéficiaires ou de leur fait au cours de l'exécution des prestations dont elle a la charge.

## **ARTICLE 4 - Suivi et évaluation des actions**

Pour permettre à la Collectivité de Corse de procéder à l'évaluation des conditions de réalisation de l'action à laquelle elle a apporté son concours, l'association s'engage à lui transmettre chaque année :

- **Un bilan intermédiaire** signé par la personne habilitée à cet effet retraçant l'activité de la structure au cours du 1<sup>er</sup> semestre. Ce document doit être transmis au plus tard le 31 décembre de l'année N.

- **Un bilan d'activité** réalisé au terme de la convention faisant apparaître la liste des personnes aidées, les actions menées en leur faveur et les résultats obtenus. Ce document signé par la personne habilitée à cet effet doit être transmis au plus tard le 30 juin N+1.
- **Les comptes annuels** visés par le comptable et par le commissaire aux comptes de l'association le cas échéant et approuvé par l'assemblée compétente doivent être transmis au plus tard le 30 juin N+1.
- **Le compte-rendu de subvention conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006** pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration. Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues par la présente convention et doit être transmis au plus tard le 30 juin N+1.

***En cas de résultat déficitaire, le compte-rendu devra être accompagné d'un rapport déclinant les mesures dont la mise en œuvre, envisagée par la structure, et de nature à permettre un retour à l'équilibre des comptes ;***

***En cas d'excédent, le compte-rendu devra être accompagné d'un rapport indiquant les modalités de réaffectation du résultat. Dans ce cas, la Collectivité de Corse se réserve le droit de diminuer son concours à concurrence de l'excédent réalisé.***

Les documents devront être adressés à Monsieur le Président de l'Exécutif de Corse.

## **ARTICLE 5 - Modalités financières**

### **5.1 Montant de la subvention**

Une participation aux frais de fonctionnement de la structure d'un montant de **20 000 €** est attribuée à ladite structure pour la mise en œuvre de l'action visée par la présente convention.

### **5.2 Modalités de paiement**

La subvention annuelle est créditée au compte de la structure par la Collectivité de Corse de la manière suivante :

- le versement d'une **avance de 50 %** à la signature de la convention
- le versement de **30 %** sur présentation d'un bilan intermédiaire
- le versement du **solde (20 %)** au terme de la convention, sous réserve du respect par la structure des obligations mentionnées à l'article 4 de la présente convention.

### 5.2.3 Réfections

**Une réfaction de 5 % sera appliquée sur le montant global de la subvention au moment du versement du solde si l'objectif mentionné à l'article 3.1 n'est pas atteint.**

La participation est imputée sur les crédits d'insertion prévus au Programme N 5122 Chapitre 9344 Fonction 444 compte 65748 du budget de la Collectivité de Corse.

La contribution financière sera créditée au compte de la structure sous visé, selon les procédures comptables en vigueur et sous réserve de l'inscription des crédits de paiement nécessaires au budget de la Collectivité de Corse.

Structure	OPRA-A-LECCIA-COMITE DE QUARTIER
Agence bancaire	Caisse d'Epargne
N° de compte	08004234377
Code établissement	11315
Code guichet	00001
Clé RIB	50

#### **ARTICLE 6 - Contrôle de l'exécution de la convention**

L'association s'engage à faciliter à tout moment le contrôle par la Collectivité de Corse et lui fournit les éléments permettant de vérifier la réalité des actions d'insertion, leurs résultats, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

#### **ARTICLE 7 - Reversement**

La Collectivité de Corse contrôle annuellement et à l'issue de la convention, que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre de l'action. Elle peut le cas échéant exiger le remboursement de la quote-part équivalente de la contribution financière.

En cas d'inexécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention par la structure sans l'accord écrit de la Collectivité de Corse, celle-ci peut exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la participation après examen des justificatifs présentés par l'association et après avoir préalablement entendu ses représentants. La Collectivité de Corse en informe la structure par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### **ARTICLE 8 - Obligation de discrétion**

L'association s'astreint au respect de l'obligation de discrétion dans la réalisation de l'action. Aucun renseignement ni aucun document concernant les bénéficiaires du rSa ne pourront être communiqués aux tiers, sinon pour l'exécution de la présente convention. Elle ne recueille ni ne conserve d'informations nominatives sur le bénéficiaire autres que celles nécessaires à la réalisation de l'action.

## **ARTICLE 9 - Publicité**

Toute action de communication devra faire mention du soutien financier de la Collectivité de Corse.

## **ARTICLE 10 - Résiliation**

La présente convention cesse immédiatement en cas de dissolution ou de changement d'objet social du cocontractant.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

## **ARTICLE 11 - Litiges**

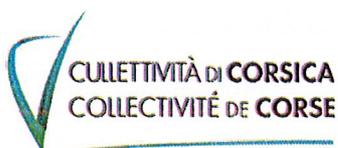
En cas de litige résultant de l'interprétation ou de l'application de la présente convention, les parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour parvenir à un règlement amiable dudit litige.

En cas d'échec de la conciliation, le différend sera porté devant le tribunal administratif de Bastia, villa Montepiano 20407 Bastia CEDEX.

Fait à BASTIA, le

**La présidente de l'association OPRA    Le Président du Conseil exécutif de Corse**

**Gilles SIMEONI**



## Dossier unique d'instruction

Année 2021

**Demande de conventionnement et de subvention  
ACI □**

**Nom de la structure : [Association OPRA ]**

Un dossier par demande de conventionnement

A retourner par courriel et/ou voie postale avant le **15.02.2021**

<b>DIRECCTE de Corse</b>  Unité Départementale de Corse du Sud : Service instructeur : IAE Adresse : 2 chemin de Loretto CS 10332 20182 AJACCIO CEDEX Courriel : didier.le-bleis@direccte.gouv.fr	<b>Collectivité de Corse :</b>  Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse Palazzu di a Cullettività di Corsica Corsu Napuleone BP 414 – 20 183 Aiacciu cedex  Service instructeur: Direction Insertion Logement Courriel : dominique.gorii@isula.corsica
---	--

Ce dossier unique commun entre la DIRECCTE de Corse - Unité Départementale de Corse du Sud et la Collectivité de Corse s'adresse à tout organisme porteur d'un projet d'insertion candidat à un conventionnement ou à un renouvellement de sa convention au titre de l'IAE. Il constitue également le support de la demande d'aide financière auprès :

- de l'Unité Départementale de Corse du Sud de la DIRECCTE au titre de l'aide au poste, du fonds départemental d'insertion
- de la Collectivité de Corse au titre de l'aide au poste concernant les seuls bénéficiaires de RSA dans les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) prévu(s) par le second volet de la convention annuelle d'objectifs et de moyens relatif à l'IAE.

## I-PIECES A JOINDRE A VOTRE DOSSIER

⇒ Les pièces précédées de ce signe ne sont à fournir qu'en cas de changement intervenu depuis la dernière transmission à l'Unité Départementale (UD) de la DIRECCTE.

**Remarque importante :** les structures qui sont déjà conventionnées au titre de l'année N-1 ne devront fournir que les éléments nouveaux (statuts actualisés en cas de changement, bilan le plus récent.....).

### LES PIECES ADMINISTRATIVES :

#### DANS TOUS LES CAS :

- Le dossier de demande de conventionnement SIAE et de subvention(s) dûment complété (daté, signé et portant le cachet de l'organisme permettant l'identification précise du signataire en particulier le nom, le prénom et la fonction),
- Le compte de résultat et le bilan de la structure entière certifiés de l'année N-1 seront transmis au 30 juin de l'année N au plus tard (*attention, en cas de multi activités (IAE – Autres), le compte et le bilan doivent porter sur l'intégralité de la structure et non pas uniquement sur les activités liées à l'IAE*),
- Si le dossier n'est pas signé par le représentant légal de la structure, le pouvoir de ce dernier au signataire,  
⇒ L'organigramme de la structure,
- Pour les salariés permanents : les CV des encadrants techniques et des personnes chargées de l'accompagnement socioprofessionnel.
- Les fiches de postes des emplois proposés aux salariés en insertion et celles des permanents,  
⇒ RIB ou RIP

#### SOCIETES :

- ⇒ Extrait KBis, inscription au registre ou répertoire concerné,
- Pour les entreprises appartenant à un groupe : organigramme précisant les niveaux de participation, effectifs, chiffres d'affaires et bilan des entreprises du groupe,
- Dernière liasse fiscale complète,
- Pour les ETTI, copie de la déclaration préalable d'activité de l'entreprise de travail temporaire et attestation de garantie mentionnée à l'article L. 1251-49 du code du travail. Ces documents peuvent être envoyés après signature de la convention en cas de création d'entreprise ou d'établissement. S'ils ne sont pas fournis au moment de l'instruction, la demande précise le territoire sur lequel l'entreprise envisage de développer ses activités

#### ASSOCIATIONS :

- ⇒ Copie de la publication au JO ou du récépissé de déclaration à la Préfecture,
- ⇒ Statuts, liste des membres du conseil d'administration et du bureau avec l'indication de leur situation, professionnelle, seulement s'ils ont été modifiés depuis le dépôt d'une demande initiale,
- Des informations relatives aux ressources propres (montant des cotisations, nombre de cotisants, rémunération des services rendus ...).
- Attestation fiscale ou à défaut sur l'honneur de non assujettissement à la TVA (si le budget de l'opération est présenté TTC), et déclaration que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;

#### Remarque :

## II. PRESENTATION DE LA STRUCTURE

### 2.1. INFORMATIONS GENERALES

**Nom de la structure :** Association OPRA

**Lieux d'activité :** Bastia

**Identification du responsable de la structure** (le représentant légal, le président ou autre personne désignée par les statuts) :

Nom : LIEGAULT

Prénom : Angele

Fonction : Présidente

Téléphone : 06 28 75 70 66

Courriel : [angele.liegault@gmail.com](mailto:angele.liegault@gmail.com)

**Identification de la personne chargée du dossier de convention et de subvention** (si différent du représentant légal) :

Nom : Huguet

Prénom : Françoise

Fonction : Directrice

Téléphone : 0614881403

Courriel : [fhuguet@opra.corsica](mailto:fhuguet@opra.corsica)

### 2.2. SITUATION JURIDIQUE

Forme juridique : Association Loi 1901

Date de création : 2011

Numéro de Siret : 43421489600020

Code NAF /APE: 8559A

Numéro récépissé Préfecture : W2B2001677

N° de déclaration d'activité (organisme de formation) : 94 2020 384 20

Convention collective (Intitulé): Organisme de formation

Adresse du siège social : Route royale 20600 Bastia

Téléphone : 0495301205

Fax :

Courriel : [fhuguet@opra.corsica](mailto:fhuguet@opra.corsica)

Site Internet : [www.opra.corsica](http://www.opra.corsica)

Votre association a-t-elle des adhérents personnes morales :  Non  Oui Lesquelles?

Votre organisme dispose-t-il d'agrément(s) administratifs(s) ?  Oui  Non

• Si Oui, précisez lesquels (exemple : ESUS, services aux personnes, CHRS...)

**Auto-école associative délivré par la DDTM**

**Organisme de formation délivré par la DRTEFP**

Votre organisme est-il reconnu d'utilité publique ?  Oui  Non

Si oui, fournir les justificatifs :

- Votre organisme dispose-t-il d'un commissaire aux comptes ?  Oui  Non
- Votre structure organisme est-il assujetti à la TVA ?  Oui  Non
- Adhérez-vous à un réseau ?  Oui  Non

Si Oui lequel ou lesquels ? : UDAF et MOBIN France

• Quel est votre OPCA ? : AKTO

**Le micro-crédit personnel**, outil qui permet dans certains cas d'envisager un parcours mobilité durable grâce à l'acquisition d'une voiture ou scooter voire même le financement de la formation permis B

Une fois le parcours construit le conseiller fait une synthèse au prescripteur .

**Méthode et indicateurs d'évaluation :**

Un compte rendu qualitatif et quantitatif est rédigé chaque année avec les impacts qualitatifs et quantitatifs du projet sur l'insertion des bénéficiaires

**Indicateurs qualitatifs :**

*Descriptif du public :* Age, Genre, Situation sociale, Domicile, Prescripteurs

*Sorties positives :* Obtention du permis B, Accès à l'emploi, Entrée en formation, Achat d'un véhicule, Compétences mobilité acquises, Maintien d'emploi, Régularisation de permis suite à un handicap

*Nature des liens établis* avec d'autres partenaires pour construire le parcours mobilité de l'utilisateur

Méthodes utilisées pour recueillir les informations

Écarts entre le projet et sa mise en œuvre, dans les effets attendus et ceux réellement identifiés

**Indicateurs quantitatifs**

Nombre de jours de véhicules loués

Nombre de permis obtenus

Nombre ateliers collectifs réalisés

Nombre de bilans réalisés

- Ces activités ont-elles des spécificités particulièrement adaptées aux publics en insertion et à leurs besoins ? Si Oui, lesquelles ?

Oui elles permettent à ces publics de lever le frein de la mobilité en ayant soit :

**Des tarifs solidaires**, c'est le cas avec la location solidaire (6 euros la journée pour une voiture, 3 euros pour un scooter) mais aussi pour le tarif horaire de la conduite pour l'auto-école (32 euros)

**Des modalités de paiements solidaires :** caution non encaissée, paiement du service en fin de parcours.

**Une pédagogie adaptée dans le cadre de l'auto-école associative :** apprentissage du code adapté aux situations de non-maîtrise de la langue française, aux situations de troubles autistiques et de dyslexie.

Antenne (précisez nom) .....			

Votre structure agit-elle dans un territoire couvert par :

- Un Quartier Prioritaire politique de la Ville (QPV)?     Oui                       Non                       Ne sait pas

### III. MOYENS HUMAINS ET MATERIELS MOBILISES PAR LA STRUCTURE

#### 3.1 - MOYENS HUMAINS PREVISIONNELS ANNEE 2020 :

##### 3.1.1 - SALAIRES PERMANENTS PARTICIPANT A L'ACTIVITE CONVENTIONNEE IAE :

Rappel :

- 1 ETP (salariés permanent chargés de l'accompagnement social et technique) en AI, EI, ETTI équivaut à 1 607 h travaillées
- 1 ETP (salariés permanents chargés de l'accompagnement social et technique) en ACI équivaut à 1 820 h payées

Nom et Prénom	Fonction	Type de contrat <small>(ou signaler si mise à disposition)</small>	En ETP annuel
<b>Gestion – Administration :</b>			
Huguet Françoise	Coordonnatrice du projet	CDI	0.50
Nom 2 ....			
Nom 3 ....			
<b>Développement commercial/économique :</b>			
Nom 1 .....			
Nom 2 ....			
<b>Accompagnement social professionnel :</b>			
Contini Francesco	Conseiller Mobilité	CDI	1
Nom 2 ....			
<b>Formation</b>			
Mattina Brunia	Monitrice auto école et référente pédagogique		1
Nom 4 ....			
<b>Encadrement technique *</b>			
Nom 1 ....			
Nom 2 ....			
Nom 3 ....			

### 3.1.2 – FORMATION DES PERMANENTS

Présentez les formations suivies par les permanents intervenant sur l'activité IAE conventionnée.

**Types de formation :** gestion-administration (1) / accompagnement social et professionnel (2) / encadrement technique (3) / commercial/développement économique (4) / autres (5) **tels que :** Ingénierie de formation

FORMATIONS REALISEES EN 2020	Type de formation (choix 1 à 5)	Durée moyenne par participant (en nombre d'heures)	Nombre de salariés permanents bénéficiaires en 2018
Aucune			

Si autre, précisez :

FORMATIONS PREVUES EN 2021	Type de formation (choix 1 à 5)	Durée moyenne par participant (en nombre d'heures)	Nombre de salariés permanents bénéficiaires en 2018

- Pour les SIAE qui ont mis en œuvre des formations pour leurs permanents comment votre OPCO a participé au financement des formations ? .../.....

### 3.1.3 - EFFECTIFS BENEVOLES INTERVENANT SUR LES ACTIVITES IAE :

- En 2020, combien de bénévoles ont participé à vos activités conventionnées au titre de l'IAE :
- L'activité de vos bénévoles a représenté combien d'Equivalent Temps Plein :   
(1 ETP = 1.820H)
- Si vous faites intervenir des bénévoles, sur quelles activités ont-ils été mobilisés (hors participation à la gouvernance de la SIAE) :
  - **Accueil/intégration** : (préciser les activités réalisées : réunions d'information, tests de compétences...)
  - **Accompagnement social** : (préciser les activités réalisées : démarches logement, mobilité, accès aux droits...)
  - **Accompagnement professionnel** : (préciser les activités réalisées : .....)
  - **Formation des personnes en insertion** : (préciser les formations dispensées : savoirs de base....)

### 3.1.4 QUALITE DE L'EMPLOI DANS LA STRUCTURE : (suite des premiers éléments discutés en 2020)

**Santé et sécurité au travail :** Avez-vous rédigé le DUER (Document Unique d'Evaluation des Risques) :non  
Voir articles L.4121-2 (principes généraux de prévention) et R 4121-1 pour le DUERP  
→ éléments nouveaux depuis 2020 ?

**Dialogue social :** Comment sont mis en place les IRP (Instances Représentatives du Personnel) ? :aucune  
(pour les SIAE de plus de 11 salariés)  
→ éléments nouveaux depuis 2020 ?

## **IV. Moyens financiers de la structure**

### **DOCUMENTS A COMPLETER JOINTS EN ANNEXE SOUS FORMAT EXCEL**

- 1- Compte de résultat provisoire 2020 de la structure**
- 2- Compte de résultat provisoire 2020 de l'activité conventionnée IAE**
- 3- Budget prévisionnel 2021 de la structure**

**Veillez à fournir votre liasse fiscale et le PV de l'AG validant les comptes annuels dès qu'ils sont établis.**

Détaillez le planning du chantier (yc volet lié à la formation et l'accompagnement) en précisant notamment les horaires hebdomadaires de travail des salariés en contrats aidés.		
Personnes à contacter		

## VI. Demande de financement

### 6.1 – DEMANDE D'AIDE AUX POSTES :

Renseigner le nombre d'ETP prévisionnels à financer pour l'année 2020

Rappel des montants AP/ETP 2019 en référence :

ACI : 20 199 €

AI : 1 361 €

EI : 10 478 € /

ETTI : 4 453 €

ACI	Nbre prévisionnel de personnes salariées	Nbre en ETP	Nbre de personnes bénéficiaires du RSA	TOTAL montant aide au poste demandée*	Dont part aide au poste Etat	Dont part aide au poste CdC (sur la base de 88% du montant RSA personne isolée)	Financement complémentaire CdC (PDI, FSE...)  → hors aide au poste

Durée hebdomadaire du travail :

ETTI	Nbre prévisionnel de personnes MAD/ contrat de mission - CDDI	Nbre en ETP	Nbre de personnes bénéficiaires du RSA	TOTAL montant aide au poste demandée*	Dont part aide au poste Etat	Dont part aide au poste CdC (sur la base de 88% du montant RSA personne isolée)	Financement complémentaire CdC (PDI, FSE...)  → hors aide au poste

Durée hebdomadaire du travail :

EI	Nombre prévisionnel de personnes salariées	Nbre en ETP	Nbre de personnes bénéficiaires du RSA	TOTAL montant aide au poste demandée*	Dont part aide au poste Etat	Dont part aide au poste CdC (sur la base de 88% du montant RSA personne isolée)	Financement complémentaire CdC (PDI, FSE...)  → hors aide au poste

--	--	--	--	--	--

**6.2.1. PRESENTATION DU PROJET :**

<b>INTITULE DE L'ACTION</b>	
<b>RESPONSABLE DU PROJET</b>	
<b>OBJECTIFS DE L'ACTION</b>	
<b>DATE PREVISIONNELLE DE MISE EN ŒUVRE</b>	
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>	
<b>SI PROGRAMME PLURIANNUEL DETAILLER LES PHASES</b>	
<b>LIEU DE REALISATION DU PROJET</b>	
<b>METHODE D'EVALUATION ET DE RENDU COMPTE</b>	
<b>BUDGET DE L'ACTION</b>	
<b>PIECES JUSTIFICATIVES (Devis)</b>	

## VII. Présentation du projet d'insertion de la structure

**SI VOUS REMPLISSEZ CE DOSSIER DEPUIS PLUSIEURS ANNEES, VEILLEZ A METTRE A JOUR !**

La structure doit présenter son projet d'insertion en s'inspirant du référentiel fourni en annexe 3 (avec une présentation de son projet d'insertion sur chacun des axes).

Des indicateurs seront ensuite négociés avec l'UD et les services compétents de la CdC permettant d'évaluer les résultats obtenus. Il est par ailleurs rappelé que la structure n'a pas d'obligation de remplir la totalité des rubriques mais uniquement les items figurant dans son projet d'insertion.

**Décrivez le projet d'insertion de votre structure sur les quatre axes suivants :**

- Axe n°1 : Accueil et intégration en milieu de travail
- Axe n°2 : Les objectifs opérationnels liés à l'accompagnement social et professionnel
- Axe n°3 : La formation des salariés en insertion
- Axe n°4 : La contribution à l'activité économique et au développement territorial

### Axe n° 1 :

**EI, EITI et ETTI : Le recrutement et la mise en situation de travail**

**AI et ACI: L'accueil et l'intégration en milieu de travail**

Fonction	Actions	Moyens mobilisés en Interne	Partenariats (Nom, contenu des interventions, fréquences..)
Procédures de dépôt d'offres, modalités de recrutement et formalités d'agrément			
Intégration en milieu de travail pour la prise de poste (ACI-EI, EITI)			
Accompagnement du salarié pour la mise en place des missions (AI-ETTI)			

**B) Accompagnement réalisé en externe (ou par une mise à disposition)**

Nom du prestataire (ou partenaire qui réalise une mise à disposition)	Type de prestation (préciser si individuel ou collectif)	Nombre de bénéficiaires	Durée	Coût pour la structure

**c) Accompagnement de publics spécifiques, pour une partie des salariés en insertion** (*Personnes placées sous-main de justice, jeunes avec bas niveau de qualification....*)

Fonctions d'accompagnement	Actions	Moyens mis en œuvre

## Axe n°4 :

### La contribution à l'activité économique et au développement territorial

Fonctions	Actions	Moyens mobilisés en Interne	Partenariats (Nom, contenu des interventions, fréquence...)
Sécuriser l'activité économique (développement commercial, partenariats...)			
Développement d'activités répondant à des besoins non satisfaits dans le cadre d'un ancrage territorial			
Diversification des partenariats financiers			
Mutualisation de moyens avec d'autres SIAE ou structures (GES, PTCE....)			
Accès aux marchés publics à clauses, aux marchés privés (achats responsables et RSE...)			
Relations INSERTION avec les entreprises : développer des parcours de recrutements, préparer les salariés aux métiers en tension sur le territoire...			



**ANNEXE 2.1.**

**BUDGET PREVISIONNEL DE LA STRUCTURE PORTEUSE  
ANNEE 2021**

**Annexe 3 : référentiel d'appui à la formalisation d'un projet d'insertion**

Axe n° 1: l'accueil et l'intégration en milieu de travail

**Objectifs globaux :**

- S'assurer que les personnes, qu'elles soient envoyées par les différents prescripteurs, notamment par le Pôle Emploi, ou qu'elles se présentent spontanément, correspondent aux publics que la structure entend recruter, compte tenu de son projet d'insertion et de la capacité de la structure à répondre aux spécificités du parcours vers l'emploi ;
- Veiller à l'information complète des salariés recrutés sur les implications et les engagements inhérents à l'embauche par une SIAE, en particulier les droits et obligations liés au contrat de travail.

Fonctions	Actions	Compétences et outils requis
Accueil	Présenter aux personnes accueillies l'offre d'insertion et le projet d'insertion de la structure	Un projet d'insertion formalisé
	Réorienter les personnes se présentant spontanément vers un prescripteur susceptible d'accorder un agrément IAE dans les cas où l'agrément est obligatoire	Partenariat avec le Pôle Emploi
	Définir des profils de poste et de pré-requis de recrutement	Partenariat avec les prescripteurs et les collectivités territoriales dans une logique de couverture des besoins des territoires
Intégration en milieu de travail	Mettre en place une procédure de recrutement performante : - Dépôt des offres au Pôle Emploi ; - Mise en place d'entretiens d'embauche individuels.	Qualification des personnes chargées du recrutement
	Etablir un diagnostic de la situation sociale et professionnelle du demandeur d'emploi, en lien avec le Pôle Emploi, en se fondant notamment sur les diagnostics établis préalablement : - Parcours antérieur (formation initiale, formation continue, expérience professionnelle et situation sociale) ; - Acquis, potentiel et motivations ; - Identifier les problématiques sociales (santé, logement, mobilité, justice, sécurité, illettrisme) ; - Recenser des difficultés et problèmes spécifiques.	Qualification des personnes chargées d'élaborer le diagnostic

	Proposer, en lien avec le référent de parcours extérieur à la structure, une réorientation vers les acteurs les plus à même d'apporter des réponses adéquates à la situation des salariés en insertion, soit parce qu'ils rencontrent des difficultés au sein de la structure, soit dans une optique de dynamisation du parcours d'insertion	Connaissance du milieu institutionnel et mobilisation de partenariats
Accompagnement social	Mettre en œuvre des solutions aux problématiques sociales identifiées : en mobilisant des ressources internes à la structure et en favorisant l'accès aux actions, aux mesures et aux dispositifs existants en orientant les salariés en insertion vers les acteurs pertinents et en les accompagnant dans les démarches	Connaissance du milieu institutionnel et mobilisation de partenariats
Accompagnement professionnel et encadrement au poste de travail	Désigner un encadrant technique pour l'apprentissage des gestes et des pré-requis professionnels	Recruter des salariés permanents pour assurer un encadrement technique de qualité. Qualification des encadrants
	Accompagner le salarié en insertion dans son adaptation au poste de travail : présentation des règles de vie collective, formation sur les outils de production, les règles de sécurité	Qualification des encadrants (en lien avec le domaine d'activité) et formation des encadrants au droit de travail et hygiène et sécurité
Accompagnement professionnel (préparation à la sortie)	Encadrer les salariés en insertion en situation de travail (en veillant notamment au respect des horaires de travail, des règles de sécurité...) et permettre l'acquisition de savoir-être et de savoir-faire	Qualification des encadrants
	Evaluer les compétences professionnelles acquises tout au long du contrat du travail et formaliser ces acquis (attestations de compétences, démarches de VAE) et identifier sur cette base d'éventuels besoins de formation complémentaire	Qualification des encadrants et référents
	Réalisation d'un bilan final, formalisation des acquis du salarié, analyse des différentes options envisageables et préparation de la suite du parcours avec le référent de parcours	Qualification des référents en lien avec les compétences des référents de parcours extérieurs à la structure
	Présenter des techniques de recherche d'emploi et aider à la recherche d'emploi (recherche des offres, rédaction de CV, de lettres de motivation, simulation d'entretien, consultation des offres du Pôle Emploi...)	Qualification des encadrants ; informatisation ; partenariats ; connaissance du bassin d'emploi
	Informers les salariés en insertion sur les métiers et secteurs en tension et les mettre en relation avec les employeurs de ces secteurs	Partenariats avec les entreprises "classiques" Partenariats avec les filières, branches et entreprises en difficultés de recrutement (bâtiment, restauration, service à domicile, etc.)

	Mobiliser l'offre de formations externes (savoirs de base et formation pré-qualifiantes) et réaliser une évaluation de ces formations dans le cadre d'entretiens	Partenariats avec la Collectivité de Corse, mobilisation des OPCO via le PIC IAE
Axe n° 4 : la contribution à l'activité économique et au développement territorial		
<b>Objectifs globaux :</b>		
<input type="checkbox"/> Concilier la viabilité économique de la structure avec ses missions d'insertion et d'utilité sociale ;		
<input type="checkbox"/> Contribuer au développement économique d'un secteur d'activité et d'un territoire dans le respect des règles de la concurrence et du droit du travail.		
<b>Fonctions</b> Développement économique, territorial et utilité	<b>Actions</b> Développer une stratégie commerciale avec la promotion des produits auprès des clients potentiels ; Vendre des produits et des prestations aux prix du marché ;	<b>Compétences et outils requis</b> Qualification des salariés permanents, des encadrants et des bénévoles

## **Approbation de la convention de financement de l'association Opra A Leccia Comité de Quartier (OLCQ)**

L'association Opra A Leccia Comité de Quartier propose un accompagnement spécifiquement axé sur la mobilité à destination notamment des bénéficiaires du rSa. C'est dans le cadre de sa politique d'insertion professionnelle des bénéficiaires du rSa que la Collectivité de Corse lui apporte un soutien.

Les objectifs de l'association à travers la mise en œuvre du dispositif Plateforme Mobilité 2B sont d'apporter des solutions individualisées, pertinentes et durables permettant de lever les freins liés à cette problématique.

L'association propose un accompagnement offrant de multiples services :

- bilan mobilité
- auto-école
- location
- transport à la demande.

Elle intervient également dans le champ de la coordination des acteurs afin de favoriser l'émergence d'actions et de dispositifs adaptés aux besoins du territoire.

Acteur prépondérant de la structure associative Mob In Corsica, antenne régionale de Mob In France, elle a pour vocation de réunir tous les acteurs de la mobilité en région Corse.

La plateforme assure enfin une mission d'information des usagers et des professionnels sur les aides et les dispositifs existants.

En 2019, l'association a accompagné 294 personnes dont 24 étaient bénéficiaires du rSa.

L'accompagnement s'est traduit par la réalisation de bilans mobilité et par la mise en œuvre des outils suivants :

- ateliers mobilité permettant d'aborder certaines problématiques (« *Connaître son territoire* », « *Le permis et moi* », « *le covoiturage* »)
- auto-école associative
- location solidaire
- transport à la demande

Pour 2020, les objectifs sont reconduits à l'identique et l'association OPRA s'engage à apporter des solutions individualisées, pertinentes et durables de mobilité à 50 bénéficiaires du rSa sur Bastia et son agglomération.

Elle s'engage également, conformément à son objet statutaire, à mutualiser et à coordonner les acteurs de la mobilité sur le territoire d'intervention.

Pour la réalisation de ces actions, le montant sollicité auprès de la Collectivité de Corse est de 20 000 €.

## CONVENTION DE FINANCEMENT

Entre

**La Collectivité de Corse**, représentée par Monsieur Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse,  
d'une part,

Et

**L'Association Opra A Leccia Comité de Quartier (OPRA)** dont le siège social est situé Centre social CAF,  
route Impériale 20 600 BASTIA  
Représentée par sa présidente Madame LIEGAUD Angèle  
SIRET : 434 214 896 00020  
Nature juridique : Association Loi 1901  
d'autre part,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales (CGTC) Titre II Livre IV IVème partie

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 151-1 et L. 115-2

Vu la loi n°2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire

Vu la délibération n°17/076/AC du 30 mars 2017 de l'AC approuvant le plan de lutte contre la précarité

Vu la délibération n°20/162/CP du 4 novembre 2020 de la Commission Permanente

**Il est convenu ce qui suit :**

### **ARTICLE 1 – Objet de la convention**

Dans le cadre de la politique d'insertion menée par la Collectivité de Corse, la présente convention a pour objet de définir les conditions de financement des actions d'accompagnement mises en œuvre par l'association OPRA visant à faciliter l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du rSa et intervenant principalement dans le champ de la mobilité.

### **ARTICLE 2 - Durée de la convention**

La présente convention prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Elle est conclue pour une durée de 12 mois.

### **ARTICLE 3 - Modalités d'exécution**

#### **3.1 Définition et détermination du public visé par la convention**

Nombre de bénéficiaires : 50 bénéficiaires du rSa  
Territoire d'intervention : Bastia et son agglomération

## 3.2 Modalités de réalisation des actions d'insertion

### 3.2.1 Actions et contenu

L'association met en œuvre des actions ayant pour objectif d'accompagner les publics fragiles ou dépendants sur le plan de la mobilité afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle *via* une Plateforme mobilité permettant d'apporter dans le champ de la mobilité, des solutions individualisées, pertinentes et durables.

Elle s'engage également à mettre en œuvre des actions de coordination des acteurs régionaux de la mobilité *via* le réseau Mob In Corsica.

### 3.2.2 Objectifs quantitatifs

L'association OPRA s'engage à mettre en œuvre en faveur de 50 bénéficiaires du rSa les actions suivantes :

- Bilans mobilité
- Locations
- Transports à la demande
- Accompagnements personnalisés

### 3.2.3 Obligations diverses mises à la charge de la structure

L'association affecte à cette action le personnel qualifié et les moyens nécessaires à sa réalisation.

Elle assure le recrutement et la gestion du personnel et s'engage à fournir à la Collectivité de Corse les informations relatives à la qualification et aux modalités de rémunération.

La structure est tenue de souscrire une assurance couvrant les dommages causés aux bénéficiaires ou de leur fait au cours de l'exécution des prestations dont elle a la charge.

## ARTICLE 4 - Suivi et évaluation des actions

Pour permettre à la Collectivité de Corse de procéder à l'évaluation des conditions de réalisation de l'action à laquelle elle a apporté son concours, l'association s'engage à lui transmettre chaque année :

- **Un bilan intermédiaire** signé par la personne habilitée à cet effet retraçant l'activité de la structure au cours du 1<sup>er</sup> semestre. Ce document doit être transmis au plus tard le 31 décembre de l'année N.
- **Un bilan d'activité** réalisé au terme de la convention faisant apparaître la liste des personnes aidées, les actions menées en leur faveur et les résultats obtenus. Ce document signé par la personne habilitée à cet effet doit être transmis au plus tard le 30 juin N+1.
- **Les comptes annuels** visés par le comptable et par le commissaire aux comptes de l'association le cas échéant et approuvés par l'assemblée compétente doivent être transmis au plus tard le 30 juin N+1.
- **Le compte-rendu de subvention conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006** pris en application de l'article 10 de la loi n°200-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration. Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues par la présente convention et doit être transmis au plus tard le 30 juin N+1.

*En cas de résultat déficitaire, le compte-rendu devra être accompagné d'un rapport détaillant les mesures dont la mise en œuvre, envisagée par la structure, et de nature à permettre un retour à l'équilibre des comptes ;*

*En cas d'excédent, le compte-rendu devra être accompagné d'un rapport indiquant les modalités de réaffectation du résultat. Dans ce cas, la Collectivité de Corse se réserve le droit de diminuer son concours à concurrence de l'excédent réalisé.*

Les documents devront être adressés à Monsieur le Président de l'Exécutif de Corse.

## **ARTICLE 5 – Modalités financières**

### **5.1 Montant de la subvention**

Une participation aux frais de fonctionnement de la structure d'un montant de **20 000 €** est attribuée à ladite structure pour la mise en œuvre de l'action visée par la présente convention.

### **5.2 Modalités de paiement**

La subvention annuelle est créditée au compte de la structure par la Collectivité de Corse de la manière suivante :

- le versement d'une **avance de 50 %** à la signature de la convention
- le versement de **30 %** sur présentation d'un bilan intermédiaire
- le versement du **solde (20%)** au terme de la convention, sous réserve du respect par la structure des obligations mentionnées à l'article 4 de la présente convention.

#### **5.2.3 Réfactions**

**Une réfaction de 5% sera appliquée sur le montant global de la subvention au moment du versement du solde si l'objectif mentionné à l'article 3.1 n'est pas atteint.**

La participation est imputée sur les crédits d'insertion prévus au Programme N 5122 Chapitre 9344 Fonction 444 compte 65748 du budget de la Collectivité de Corse.

La contribution financière sera créditée au compte de la structure sous visé, selon les procédures comptables en vigueur et sous réserve de l'inscription des crédits de paiement nécessaires au budget de la Collectivité de Corse.

Structure	OPRA-A-LECCIA-COMITE DE QUARTIER
Agence bancaire	Caisse d'Epargne
N° de compte	08004234377
Code établissement	11315
Code guichet	00001
Clé RIB	50

## **ARTICLE 6 - Contrôle de l'exécution de la convention**

L'association s'engage à faciliter à tout moment le contrôle par la Collectivité de Corse et lui fournit les éléments permettant de vérifier la réalité des actions d'insertion, leurs résultats, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

## **ARTICLE 7 - Reversement**

La Collectivité de Corse contrôle annuellement et à l'issue de la convention, que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre de l'action. Elle peut le cas échéant exiger le remboursement de la quote-part équivalente de la contribution financière.

En cas d'inexécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention par la structure sans l'accord écrit de la Collectivité de Corse, celle-ci peut exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la participation après examen des justificatifs présentés par l'association et après avoir préalablement entendu ses représentants. La Collectivité de Corse en informe la structure par lettre recommandée avec accusé de réception.

## **ARTICLE 8 - Obligation de discrétion**

L'association s'astreint au respect de l'obligation de discrétion dans la réalisation de l'action. Aucun renseignement ni aucun document concernant les bénéficiaires du rSa ne pourront être communiqués aux tiers, sinon pour l'exécution de la présente convention. Elle ne recueille ni ne conserve d'informations nominatives sur le bénéficiaire autres que celles nécessaires à la réalisation de l'action.

## **ARTICLE 9 - Publicité**

Toute action de communication devra faire mention du soutien financier de la Collectivité de Corse.

## **ARTICLE 10 - Résiliation**

La présente convention cesse immédiatement en cas de dissolution ou de changement d'objet social du cocontractant.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

## **ARTICLE 11 - Litiges**

En cas de litige résultant de l'interprétation ou de l'application de la présente convention, les parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour parvenir à un règlement amiable dudit litige.

En cas d'échec de la conciliation, le différend sera porté devant le tribunal administratif de la ville de Bastia, villa Montépiano 20 407 Bastia CEDEX.

Fait à BASTIA, le

**La présidente de l'association OPRA**

**Le Président du Conseil Exécutif de Corse**

**Gilles SIMEONI**



PREFECTURE DE LA HAUTE-CORSE

DDCSPP

Service Loisirs et Vie Civique  
BP 67 - Le forum du Fango  
20289 BASTIA

Dossier suivi par: Melle KSONTINI

Tel: 04 95 32 85 97 - Fax: 04.95.32.85.99

Le numéro W2B2001677

est à rappeler dans toute  
correspondance

Récépissé de Déclaration de MODIFICATION  
de l'association n° W2B2001677

Ancienne référence

de l'association :

02B1004287

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

Pour le Préfet de Haute Corse

donne récépissé à Madame la Présidente

d'une déclaration en date du : 18 janvier 2011

faisant connaître le(s) changement(s) suivant(s) :

DIRIGEANTS, OBJET, TITRE

dans l'association dont le nouveau titre est :

ASSOCIATION OPRA A LECCIA COMITE DE QUARTIER

dont le siège social est situé : Centre social de la CAF  
route Imperiale  
20600 Bastia

Décision(s) prise(s) le(s) : 29 novembre 2010

Pièces fournies : Liste dirigeants  
Procès verbal  
Statuts

Bastia, le 20 janvier 2011

Le Préfet Départemental  
de la Corse  
et de la Protection des Populations  
de la Haute-Corse  
Philippe TEJEDOR

Loi du 1 juillet 1901, article 5 - al 5, 6 et 7 - Décret du 16 août 1901, article 3 :

Les associations sont tenues de le faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés. Les modifications et changements seront, en outre, consignés sur un registre spécial qui devra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires chaque fois qu'elles en feront la demande.

Loi du 1 juillet 1901, article 8 - al 1 :

Seront punis d'une amende de 1500 € en première infraction, et, en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.

NOTA :

L'insertion au Journal Officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers car le récépissé délivré par les services préfectoraux fait foi dans tous les cas.

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'Etat concernés. L'article 49 de cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification. Celui-ci peut s'exercer auprès du préfet ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de votre association, pour les données à caractère personnel concernant les personnes physiques déclarées comme étant chargées de sa direction ou de son administration.



	Membres du CA	Membres du Bureau	
Pascale AGOSTINI- BENASSI	Administrateur		Enseignante
Ali KRIMI	Administrateur		Retraité
Laëtitia MARCHAL	Administrateur	Secrétaire	Fonctionnaire
Rosy ALBERTINI	Administrateur	Vice-Présidente	Salariée UDAF
Marie-Paule TOMASI	Administrateur	Trésorière	Retraîtée
Joëlle VERDONI	Administrateur		Retraîtée
Thérèse BOSCHETTI	Administrateur	Secrétaire adjointe	Fonctionnaire au SPIP
Angèle LIEGAULT	Administrateur	Présidente	Retraîtée
Brigitte PETRIGNANI	Administrateur		Retraîtée
Françoise LUIS	Administrateur		Femme au foyer
Stéphanie FOURNEL	Administrateur		Fonctionnaire
Antoine RUYO	Administrateur		Retraîtée

*\* Liegaelt  
Présidente*  




## Bilan final Plateforme Mobilité de janvier à décembre 2020

### 1/ Rappel des Objectifs de la subvention et son objet

Dans le cadre de la politique d'insertion menée par la Collectivité de Corse, la convention conclue a pour objet de définir les conditions de financement des actions d'accompagnement mises en œuvre par l'association OPRA visant à faciliter l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA et intervenant principalement dans le champ de la mobilité.

Au titre de l'insertion des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active et de leurs ayants droits, la Collectivité de Corse a attribué pour l'année 2020, une somme de 20 000 €.

### 2/ Rappel de l'objet de la plateforme mobilité 2B

La plateforme est un dispositif qui permet aux bénéficiaires d'acquérir une autonomie dans leurs déplacements pour du maintien ou de la recherche d'emploi.

Plusieurs types de bénéficiaires sont concernés : Demandeurs d'emploi, Bénéficiaires du RSA, Public en situation de Handicap, public en formation...

### Les objectifs sont bien :

De rompre l'isolement des bénéficiaires, accroître le champ de recherche d'emploi et faciliter leurs déplacements

**A / Les types de publics bénéficiaires et Services Mobilisés**

La crise sanitaire a impacté cette année le fonctionnement de notre projet. La plateforme a été fermée du 13 Mars au 15 juin. L'auto-école n'a pas fonctionné durant la même période, puis de nouveau une fermeture en octobre. Nous avons maintenu la location solidaire pendant le confinement, les véhicules étant laissés plus longtemps aux usagers ou mis à disposition (partenariat Pole emploi) pour les demandeurs d'emploi recrutés pour des métiers en tension du fait de la crise sanitaire à titre gratuit.

De Janvier 2020 à décembre 2020, 100 personnes ont sollicité la plateforme Mobilité.

	Bilan Mobilité	Auto école associative	Ateliers Mobilité	Micro crédit	Aides Fastt*	Locations solidaires	Mise en lien avec la Vélo école	TAD**
<b>Information partenaires : 15 demandes</b>								
Jeunes Missions Locales			20					
Jeunes E2C	13	1	10					2
Programme Dicape								
Rsa	33	9		10		14		
Demandeur d'emploi	14	5		4		3		2
Intérimaires	9	2			7			
<b>Total</b>	<b>89</b>							

- **Les ateliers Mobilités**

Notre conseiller Mobilité a animé auprès des jeunes de la Garantie jeunes 1 atelier mobilité sur Bastia.

Ces ateliers consistent à informer sur l'existence de la plateforme mobilité et de ses outils comment ils peuvent se déplacer, quelles solutions immédiates de type locations solidaires ils peuvent trouver, quelles aides financières existent....

Il s'agit aussi au cours de ces ateliers de pouvoir analyser collectivement les modes de déplacement possibles des uns et des autres en lien avec leur projet professionnel.

Au terme de ces ateliers, des rdv individuels sont possibles pour affiner les réponses.

- **La location solidaire : quels impacts ?**

La plateforme mobilité dispose à ce jour de 3 véhicules de location, 2 scooters.

Les 17 locations annuelles ont permis :

7 nouveaux emplois qui nécessitaient une voiture

5 recherches d'emploi avec contrat signé à la clé

5 maintiens d'emploi (réparation de véhicule/ micro crédit)

- **L'auto école à statut associatif**

Depuis janvier 2020, nous avons eu en formation le suivi et fin de formation de 37 bénéficiaires (21 femmes et 16 hommes) dont 9 sont Bénéficiaires du RSA

Nous avons eu 7 demandes de permis aménagés pour des personnes en situation de Handicap.

Nous sommes références dans le guide établi par les inspecteurs de la sécurité routière (voir en pièce jointe)

- **La Mise en relation avec La vélo Ecole**

La vélo école développée par l'association Adrien Lipini est un véritable outil qui nous permet de sécuriser les parcours mobilité notamment pour ceux qui souhaitent aller vers un parcours permis de conduire ou bien pour accompagner les personnes vers l'acquisition d'une voiture sans permis.

6.90 %	13.79 %	3.45 %	6.90 %	13.79 %	34.48	6.90 %	13.79 %	100 %
--------	---------	--------	--------	---------	-------	--------	---------	-------

- Micro-crédits selon la classe d'âge :

- de 30 ans	- de 40ans	- de 50 ans	- de 60 ans	60 ans et plus	Non communiqué	TOTAL
9	8	8	4			29
31.03 %	27.59 %	27.59 %	13.79 %			100 %

- Micro-crédits selon la région de domiciliation :

Bastia 20600	Bastia 20200	Grand Bastia	Cap Corse	Centre corse	autres	De Folelli à Ghisonaccia	Nebbiu	TOTAL
13	7	5		1	1	2		29
44.83 %	24.14 %	17.24 %		3.45 %	3.45 %	6.90 %		

- Micro-crédits selon la cellule familiale :

Hommes célibataires ou divorcés sans enfant(s) à charge	Homme célibataire ou divorcé avec enfant(s) à charge	Femmes célibataires ou divorcées sans enfant(s) à charge	Femmes célibataires ou divorcées avec enfant(s) à charge	Couples avec enfants	Couple sans enfant	TOTAL
9	4	8	4	2	2	29
31.03 %	13.79 %	27.59	13.79 %	6.90 %	6.90 %	100 %

#### Impacts qualitatifs de l'action

- Autonomisation, responsabilisation, montée en compétences

Connaissance de ses droits (carte d'abonnement aux transports en communs, recherche d'une aide à la mobilité...)

Transformation de la mobilité (accès au permis B, régularisation de permis pour personnes atteintes de handicap)

Engagement dans un parcours avec un/des objectif(s) final (aux) qui par conséquent demande une attention et une implication de l'utilisateur.

Le projet a été présenté officiellement devant la chambre des territoires

### **Exemple de témoignage de 2 parcours usager :**

*Un transport à la demande a été mis en place afin de lui permettre de se rendre à Bastia afin de réaliser un entretien individuel (bilan mobilité).*

*Lors de cet entretien Mme F\*\*\*\*\* a exprimé d'autres difficultés qui semblaient plus urgentes à régler. Elle ne disposait pas d'une couverture santé et ne se soignait pas pour divers problèmes de santé.*

*De plus elle n'arrivait pas à se nourrir quotidiennement pour des raisons financières là aussi.*

*J'ai donc orienté Mme F\*\*\*\*\* à de la croix rouge de Folelli afin qu'elle puisse bénéficier d'une aide alimentaire régulière.*

*Nous avons en parallèle constitué un dossier auprès de la CPAM de la Haute-Corse pour une demande d'aide à la complémentaire santé.*

*Suite à cela nous avons débloqué sa situation liée au permis de conduire qu'elle a récupéré aussitôt.*

*La récupération de ce dernier a ouvert la possibilité de louer un véhicule (avec location solidaire) et par la suite de signer un contrat de travail.*

*Elle maintenant totalement autonome car véhiculé, bénéficie d'aide alimentaire et d'une complémentaire santé.*

*Ce travail a été réalisé en équipe avec Mme Sabine Vignali médiatrice administrative/assistante sociale et M. Francesco Contini conseiller mobilité ainsi que la collaboration de la croix rouge de Folelli et du centre social de Folelli.*

### **Autre témoignage**

*Pour l'association OPRA, Je souhaite souligner tant l'excellent accueil qui m'a été réservé tout au long de mes visites, que la qualité des services et de l'accompagnement dont j'ai bénéficié, que la bienveillance et de la disponibilité dont vous avez fait preuve à mon égard. Je tiens à remercier en particulier Madame Brunini, qui m'a beaucoup aidé et accompagné lors de ma démarche de micro-crédit. De bons conseils, des explications claires, un accompagnement jusqu'à la fin de la procédure, toujours disponibles. Je tiens aussi à remercier Monsieur Contini, qui m'a permis la location d'un véhicule le temps de mes démarches du micro-crédit afin que je puisse partir travailler sans contrainte, des voitures entretenues, tout est mis en place afin de partir sans problème avec le véhicule. En vous renouvelant mes remerciements, à toute l'équipe de l'association OPRA.*

**Association OPRA**

Association Loi 1901

Route Royale

20600 BASTIA

TÉL. 04 95 30 12 05

SIRET: 434 214 896 00020



Je soussignée Angèle Liegault, Présidente de l'Association OPRA, atteste sur l'honneur par la présente que notre association n'est pas assujettie à la TVA.

Pour faire valoir ce que de droit.

Bastia, le 10 février 2021

### Modifications

337 - \* Déclaration à la préfecture de la Haute-Corse. *Ancien titre* : OPRA. *Nouveau titre* : ASSOCIATION OPRA A LECCIA COMITE DE QUARTIER. *Nouvel objet* : mettre en œuvre pour tout type de publics des actions permettant de favoriser l'insertion sociale et professionnelle ; étudier et défendre les intérêts matériels et moraux de la famille, organiser tout type d'activités en direction des enfants, des adolescents ou des familles ; organiser toutes actions de préventions de la délinquance auprès des jeunes du territoire ; promouvoir le droit de tous les citoyens à une éducation laïque, ouverte et accessible à tous ; favoriser par tous les moyens l'accès à la culture et au sport ; intervenir en tant que conseil auprès de toute structure publique ou privée sur les questions liées aux actions à mettre en œuvre pour favoriser l'accueil, l'animation, l'éducation, l'accompagnement des enfants et des familles ; organiser tout type de formation. *Siège social* : Centre social de la CAF, route Impériale, 20600 Bastia. *Date de la déclaration* : 18 janvier 2011.

### Dissolutions

338 - \* Déclaration à la préfecture de la Haute-Corse. ASSOCIATION FAMILIALE A LECCIA. *Siège social* : Centre Social de la CAF, lieu-dit Paese Novo, 20600 Bastia. *Date de la déclaration* : 18 janvier 2011.

339 - \* Déclaration à la préfecture de la Haute-Corse. COMITE DE QUARTIER DE PAESE - NOVU. *Siège social* : centre social de la C.A.F. route Impériale, 20200 Bastia. *Date de la déclaration* : 18 janvier 2011.

340 - \* Déclaration à la préfecture de la Haute-Corse. ASSOCIATION U BOSCU. *Siège social* : mairie, hameau de Moncaja, 20233 Sisco. *Date de la déclaration* : 18 janvier 2011.

## 21 - CÔTE-D'OR

### Créations

341 - \* Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. CARNET DE PISTE. *Objet* : organiser ou participer à des événements ou manifestations automobiles à caractère sportif en France et à l'étranger ; préparer des véhicules, engager des équipages, assurer la communication autour des événements dans laquelle l'association est impliquée. *Siège social* : 4, rue Colonel Marchand, 21000 Dijon. *Date de la déclaration* : 17 janvier 2011.

342 - \* Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. AS VALO-DEC. *Objet* : pratique du golf et d'autres sports. *Siège social* : 2, allée Alfred Nobel, 21000 Dijon. *Date de la déclaration* : 17 janvier 2011.

343 - \* Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. ABS-TRACT. *Objet* : promotion et développement de la culture sous toutes ses formes ; création et production de spectacles ; animation d'ateliers (jonglerie, théâtre etc.) ; participation à des spectacles vivants ; organisation d'événements culturels ; régie son, lumière et pyrotechnie ; mise à disposition de matériels scéniques ; création des arts plastiques etc. *Siège social* : 6, impasse du Poron, 21160 Perrigny-lès-Dijon. *Date de la déclaration* : 18 janvier 2011.

344 - \* Déclaration à la sous-préfecture de Montbard. SELES. *Objet* : sensibiliser à l'écologie et développer les liens sociaux en milieu rural au travers notamment de la rénovation d'une maison forte bourguignonne ; offrir, au sein de cette maison forte, des services et des activités tels que l'organisation de conférences, ateliers, événements, projections, stages, expositions, présentation de produits locaux etc. *Siège social* : Ferme de Chaudenay, 21540 Chevannay. *Date de la déclaration* : 18 janvier 2011.

345 - \* Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. ASSOCIATION DES JEUNES DE QUETIGNY (A.J.Q.). *Objet* : pratique d'activités sportives, culturelles et de loisirs ; pratique de futsal

en loisirs et en compétition ; organisation et animation d'événements culturels et de loisirs ; accompagnement et mise en place de projets de jeunes. *Siège social* : 49, rue de la Veuglotte, 21800 Quetigny. *Date de la déclaration* : 19 janvier 2011.

346 - \* Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. OMBRE ET LUMIERE. *Objet* : organiser et promouvoir des événements artistiques, culturels et de loisirs sur la région Bourgogne-Franche-Comté. *Siège social* : 33, rue des Murots, 21610 Fontaine-Française. *Date de la déclaration* : 19 janvier 2011.

347 - \* Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. 2D-COMPETITION. *Objet* : développement, gestion et participation aux activités de sport automobile, en rallye, circuit et course de côte ; organisation des locations de circuits et manifestations de tout ordre ; recherche de sponsors, aides financières, partenaires afin d'équiper et entretenir les véhicules des membres de l'association ; financement des activités de l'association ; utilisation de supports de communication. *Siège social* : 3, chemin de la Chaumette, 21410 Fleurey-sur-Ouche. *Date de la déclaration* : 19 janvier 2011.

348 - \* Déclaration à la sous-préfecture de Beaune. LA BOESIENNE BOUHEY. *Objet* : organisation et animation d'activités diverses ; faire découvrir le village aux familles et personnes alentour. *Siège social* : 3, rue du Levant, 21360 Bouhey. *Date de la déclaration* : 19 janvier 2011.

349 - \* Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. LOLYS-TAR. *Objet* : promotion et développement d'événements culturels et de loisirs. *Siège social* : 27, boulevard du Maréchal Leclerc, 21240 Talant. *Date de la déclaration* : 20 janvier 2011.

350 - \* Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. EVEN(T) MORE. *Objet* : organiser des rencontres culturelles et assurer la promotion de jeunes artistes. *Siège social* : 38, rue Chaudronnerie, 21000 Dijon. *Date de la déclaration* : 20 janvier 2011.

351 - \* Déclaration à la sous-préfecture de Montbard. AMICALE DE CHAUMONT LE BOIS. *Objet* : organiser des fêtes et des manifestations afin d'animer le village. *Siège social* : mairie, 21400 Chaumont-le-Bois. *Date de la déclaration* : 25 janvier 2011.

352 - \* Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. D.N.SPORT. *Objet* : pratique de sports mécaniques. *Siège social* : 10, rue de Morcueil, 21410 Fleurey-sur-Ouche. *Date de la déclaration* : 26 janvier 2011.

## 23 - CREUSE

### Créations

353 - \* Déclaration à la sous-préfecture d'Aubusson. LES AMIS DU RODET DE CHEZ GORCE (LAROGORCE). *Objet* : restauration et mise en valeur du moulin sectionnal du village de Chez Gorce à Gentioux-Pigerolles (Creuse), ainsi que la remise en état du chemin d'accès et de la levade du moulin, tous biens situés sur les parcelles cadastrales n° BX 201 et BX 205 au lieu-dit "De la Dame" ; l'association met en valeur des espaces naturels et aquatiques situés à proximité du moulin sectionnal du village de Chez Gorce ainsi que la réalisation de projets à vocation culturelle. *Siège social* : 23340 Gentioux-Pigerolles. *Date de la déclaration* : 24 janvier 2011.

354 - \* Déclaration à la préfecture de la Creuse. MAMABE-DADABE. *Objet* : aider à la promotion et aux développements éducatifs et sanitaires d'écoles, de dispensaires ou centres de santé malgaches, afin d'aider au développement intégral de l'être humain à Madagascar. *Siège social* : Le Grand Villard, 23150 Saint-Hilaire-la-Plaine. *Date de la déclaration* : 24 janvier 2011.

355 - \* Déclaration à la préfecture de la Creuse. TEAM QUAD MOTO 23. *Objet* : pratique des sports mécaniques. *Siège social* : 5, chemin des Jardiniers, 23240 Le Grand-Bourg. *Date de la déclaration* : 25 janvier 2011.

Françoise HUGUET  
Résidence San Rucuccio Bat D  
20200 BASTIA  
tél : 06 14 88 14 03  
fhuguet@olcq.fr

50 ans ● mariée  
3 enfants  
Permis B

## Directrice Association

### Compétences

---

- Développement de projets
- Gestion du personnel
- Gestion financière
- Communication interne- externe
- Coordination pédagogique

### Expériences

---

- 2014-2019 : Directrice Plateforme Mobilité 2B
- 2003-2019 : Directrice Association OPRA
- 1999-2003 : Coordonnatrice pédagogique Association OPRA ( Lutte contre l'illettrisme)
- 1998-1999 : Formatrice en insertion professionnelle Association OPRA
- 1997-1998 : Remplacement Conseillère en Économie Sociale et Familiale Caf de Haute-Corse
- 1992-1996 : Professeur Français Histoire géographie Lycée Pariset TROYES

### Formation

---

- CAFERUIS en 2010 ID Formation Bastia avec le Collège Coopératif d'AIX en Provence.
- DESS « Gestion des Entreprises » 1992
- Bac B 1987 Lycée Jeanne D'arc CAEN

### Activités extra-professionnelles

---

- Lecture – Marche – Zumba – Ball Zen

# Francesco Contini

---

Né le 14 février 1982

à Bastia Nationalité Franco-italienne

Marié

Logis de Montesorio , Bat B18, 20600 Bastia

Titulaire du permis B

**Langues Maîtrisées** Langue maternelle: Italien et Français

## **Mes Atouts**

*POLYVALENT, RESPONSABLE, TRAVAILLEUR RIGOUREUX, DYNAMIQUE*

## **Etudes et Formations**

**1998:** Formation Mobilisation professionnelle au centre de formation Kalliform

**1998-1999:** CAP cuisine au Cfa de Furiani.

**2006-2007 :** Formation de technicien du tourisme option vente

## **Expériences professionnelles**

**2000 :** **Sarl MicroMedia**

Poste occupé: Stage Vente - Service après-vente.

**2000 :** **Polyclinique de Furiani**

Poste occupé: Commis de cuisine.

**2000/2003:** **Marine Nationale** (Dans le cadre d'un contrat court marine)

Postes occupés: Matelot embarqué sous-marin nucléaire lanceur d'engins « Saphir »

Agent Logistique Base sous-marine.

Matelot embarqué sur le navire FLM « Duquesne ».

Quartier maître embarqué sur le navire TCD « Ouragan »

**2003/2005:** **Sarl Pizza Trente**

Poste occupé: Pizzaiolo

**2007/2008 :**

Poste occupé: Magasinier-Vendeur.

**2008:** **Association OPRA**

Poste occupé: Médiateur social

**2014:** **Association OPRA**

Poste occupé: Conseiller mobilité



RAPPORT D'ACTIVITES  
2019

# SOMMAIRE

<b>Le mot de la Présidente.....</b>	<b>3</b>
<b>A propos de l'association.....</b>	<b>4</b>
<i>Nos missions.....</i>	<i>4</i>
<i>Nos valeurs.....</i>	<i>4</i>
<i>Quelques Chiffres.....</i>	<i>4</i>
<i>Organigramme.....</i>	<i>5</i>
<b>Les événement de 2019 .....</b>	<b>6</b>
<i>La Navette Seniors.....</i>	<i>6</i>
<i>Le Fablab.....</i>	<i>6</i>
<i>Coiffeur Solidaire .....</i>	<i>6</i>
<i>Des récompenses .....</i>	<i>7</i>
<i>Communication - « On l'a fait ».....</i>	<i>7</i>
<i>L'évaluation de la politique de la ville .....</i>	<i>7</i>
<i>Animation jeunesse .....</i>	<i>7</i>
<i>Le réseau Mob'in Corsica .....</i>	<i>7</i>
<i>Évènement festif.....</i>	<i>7</i>
<b>Nos actions 2019 par thèmes.....</b>	<b>8</b>
<i>Mobilité.....</i>	<i>8</i>
<i>Numérique.....</i>	<i>9</i>
<i>Solidarité.....</i>	<i>11</i>
<i>Jeunesse et Education.....</i>	<i>12</i>
<i>Insertion.....</i>	<i>15</i>
<b>Stagiaires, bénévoles et volontaires .....</b>	<b>16</b>
<b>La formation de notre équipe .....</b>	<b>17</b>
<b>Nos partenariats.....</b>	<b>18</b>
<i>Associatifs.....</i>	<i>18</i>
<i>Institutionnels.....</i>	<i>19</i>
<i>Privés.....</i>	<i>19</i>
<b>La gouvernance en 2019.....</b>	<b>19</b>
<b>Nos projets pour 2020.....</b>	<b>20</b>
<i>Nous adapter à un nouveau contexte de travail.....</i>	<i>20</i>
<i>L'Espace de Vie Sociale « Jeunesse ».....</i>	<i>20</i>
<i>Leghje Inseme – Un livre à soi.....</i>	<i>20</i>
<b>Notre lettre d'information « On l'a fait ! » .....</b>	<b>21</b>
<b>Revue de presse .....</b>	<b>22</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>23</b>

## LE MOT DE LA PRESIDENTE

La force d'une association et de son équipe, ce sont les valeurs et le sens qu'elle donne à ses actions. Nous avons toujours défendu l'accueil, le respect et l'écoute des personnes qui viennent vers nous pour trouver des réponses à leurs besoins, mais aussi trouver l'accompagnement nécessaire pour développer leur autonomie, créer des liens, s'ouvrir aux autres.

La prise en compte des besoins des usagers, leur expression et prise de parole, l'implication et la prise d'initiative dans les projets sont au cœur de nos actions.

Notre projet s'appuie sur l'implication de tous administrateurs, salariés, bénévoles, usagers.

Tout comme le public que nous accueillons, nous devons faire face à de nombreuses incertitudes et les gérer au mieux pour trouver notre autonomie, défendre nos points de vue, gagner un équilibre financier afin de garantir à toutes et à tous la stabilité d'une structure associative solide.

Je vous remercie tous d'avoir su faire face aux défis posés par la crise sanitaire que nous connaissons, d'avoir mobilisé d'autres compétences, d'autres moyens d'action pour aller vers les publics accompagnés.

Je remercie également les pouvoirs publics, Etat, Collectivités locales, organismes sociaux qui nous soutiennent techniquement et matériellement dans la réalisation de notre projet et de nos actions.

Je remercie également nos partenaires associatifs avec lesquels nous partageons l'évaluation des besoins des publics et les réponses que nous sommes en capacité d'y apporter de façon collective et complémentaire.

Le partage et l'implication de tous ceux que je rencontre, renforcent ma conviction qu'ensemble et dans un esprit solidaire nous pouvons dépasser de nombreuses difficultés.

La Présidente  
Angèle LIEGAULT

# A PROPOS DE L'ASSOCIATION

## NOS MISSIONS

- Animer le territoire,
- Créer du lien social,
- Aider les familles dans leur quotidien,
- Insérer socialement et professionnellement les personnes,
- Donner l'accès à la culture et aux savoirs pour tous.

## NOS VALEURS

- Tolérance, ouverture, écoute : le respect de la personne et de ses différences,
- Citoyenneté : avoir une place dans la cité, égalité des chances, égalité des droits et des devoirs,
- Laïcité : respect des appartenances religieuses, politiques dans la limite de la loi,
- Valeurs humaines : reconnaissance de la personne pour elle-même,
- Entraide et solidarité.

## QUELQUES CHIFFRES

342 adhérents en 2019

2533 passages\* toutes activités confondues

433 passages\* pour le secteur relatif à l'insertion professionnelle (Ateliers socio linguistiques, Mobilité, pic jeunes)

1831 passages\* pour le secteur relatif à l'insertion sociale (Ateliers de vie quotidienne, Marché solidaire, Boutique solidaire, cravate solidaire, Evènements festifs E services, Coiffeur solidaire et Fablab )

269 passages\* pour les activités en lien avec la jeunesse (CLAS, ateliers loisirs, accompagnement collectif jeunes)

---

\* Un passage correspond à un usager (adhérent ou non) qui vient bénéficier d'un service une ou plusieurs fois.



**Françoise Huguet - Directrice**

et son équipe salariée

- Gérard Bandini
- Zaïma Boughalem
- Evelyne Brunini
- Francesco Contini
- Camille Debize
- Elisabeth Defache
- Corinne Giuliani
- Suzanne Hartuis
- Brunia Mattina
- Priscille Milleret
- Brigitte Petrignani
- Marie Vignali
- Sabine Vignali

**Le Conseil d'Administration**

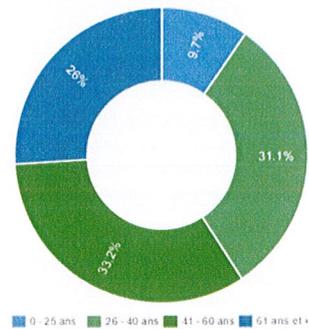
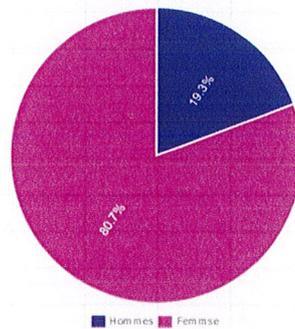
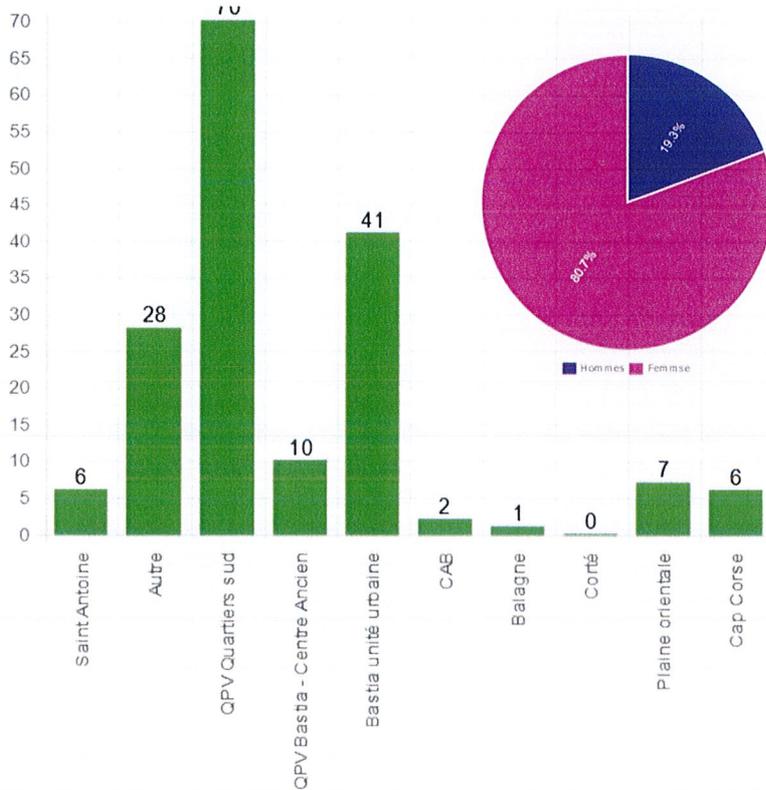
- Angèle LIEGAULT - Présidente
- Rosy ALBERTINI - VICE PRESIDENTE
- Laetitia MARCHAL - SECRETAIRE
- Thérèse BOSCHETTI - SECRETAIRE ADJOINTE
- Marie-Paule TOMASI - Trésorière

- Pascale AGOSTINI-BENASSI
- Stéphanie FOURNEL
- Ali KRIMI
- Laetitia MARCHAL
- Françoise LUIS
- Brigitte PETRIGNANI
- Joëlle VERDONI

**Les bénévoles**

- Marie MARTINI
- Gilles BASTID
- Jeanine MEI
- Annie MARFISI
- Vincente LAFATA
- Jan MARTIN
- Marie PAULE TOMASI
- Géraldine VANVOOREN
- Cathy TOBI
- Françoise LORETTE

Deux personnes en service civique



## LES EVENEMENT DE 2019

### LA NAVETTE SENIORS



Démarrage de la navette seniors en décembre 2019 après un travail de concertation avec les habitants du quartier de Paese Novu et le Centre Communal d'Action Social de Bastia.

C'est un service inédit qui propose des déplacements à bord d'un véhicule de 8 places pour les personnes âgées à mobilité réduite sur le quartier de Paese Novu à destination de la Casa di l'Anziani, vers la Maison des Services Publics. Le véhicule est conduit par par Michel Luis et Laura volontaire en service civique accompagne les usagers.

### LE FABLAB



Une activité qui se déroule dans nos murs mais qui déborde largement du cadre de notre association avec des interventions de plus en plus fréquentes chez nos partenaires, lors de manifestations numériques. Des actions multiformes auprès de publics très différents ce qui demande en interne de plus en plus d'espace et d'investissements.

Quelques exemples :

- Participation à la mini-entreprise du collège de Saint Joseph pour mettre en place un jeu de plateau pour sensibiliser au tri.
- Journée de sensibilisation au dispositif « services civique » en corse avec 40 jeunes rassemblés autour de la fabrication numérique
- Participation à un projet « Prévention écran » organisé avec le centre culturel Una Volta et l'école Amadei
- Interventions au centre de rétention de Borgo pour des activités numérique auprès de mineurs incarcérés
- Participation aux évènement Bastia Ville Digitale et Digital Factory
- Investissement dans une Découpeuse Laser
- Sans oublier tous les ateliers d'initiation à l'informatique

### COIFFEUR SOLIDAIRE

Notre association coordonne depuis le 2 septembre l'orientation des personnes pouvant bénéficier d'un tarif solidaire au Salon de coiffure Bellezza Sulidaria à Lupino.

Cette action est financée par La politique de la ville, la CAB, l'Etat et la Collectivité de Corse à hauteur de 13000 euros.

C'est Evelyne Brunini qui contrôle le budget, assure l'accueil et l'éligibilité du public. 87 personnes ont été accueillies à ce titre depuis septembre 2019.

## DES RECOMPENSES



Le premier prix du concours décerné par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine" et de la fondation "Agir contre l'exclusion" nous a été décerné dans le cadre prestigieux de l'Assemblée Nationale à Paris.

La dotation de ce concours "*S'engager pour les quartiers*" permettra à notre équipe en collaboration avec nos partenaires et les habitants de se doter d'une découpeuse laser et mettre en place des actions sur les quartiers en 2020

## COMMUNICATION - « ON L'A FAIT »

Notre association informe mensuellement via une lettre adressée à nos adhérents, partenaires et financeurs.

Une manière de garder le contact et de faire une synthèse de nos actions presque en temps réel. Clarté, visibilité et concision pour montrer notre savoir-faire.



## L'EVALUATION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE



Notre équipe a répondu présente au « marathon de réunions organisées par les services de la ville de Bastia dans le cadre de l'évaluation de la Politique de la Ville.

Tous nos collaborateurs se sont appropriés les critères d'évaluation, les indicateurs, les objectifs de la politique de la ville. C'est un travail énorme en heures de présence qui a permis une meilleure compréhension du cadre de nos actions et montée en compétences de toute l'équipe.

## ANIMATION JEUNESSE

Des nouvelles activités, atelier photo et atelier origami, ont été proposés d'octobre à décembre ainsi qu'un stage de musicothérapie pendant les vacances d'automne.



## LE RESEAU MOB'IN CORSICA



Opra fait partie du réseau Mob'in corsica depuis 2017. C'est un réseau d'associations qui agissent pour le développement de la mobilité inclusive comme facteur d'intégration sociale et professionnelle. Notre directrice Françoise Huguet et nos deux animateurs mobilité Brunia Mattina et Francesco Contini y ont joué un rôle important cette année pour aider le réseau à se structurer en Corse en former 12 nouveaux conseillers en mobilité répartis sur toute la région corse

## ÉVÈNEMENT FESTIF

Un grand repas de quartier le 12 octobre organisé par Opra et l'association familiale de Paese Novu a réuni 100 locataires des quartiers sud autour d'un déjeuner géant.

Francesco, notre médiateur emploi et toute l'équipe du traiteur La Barquette ont fait découvrir aux deux Alexandra, à Ayoub et à Océane, les métiers de la cuisine en préparant ce repas grand format.

Lasagnes, fromages et desserts pour nourrir les conversations et les projets.



# NOS ACTIONS 2019 PAR THEMES

## MOBILITE

### **PLATEFORME MOBILITE**

**Responsables :** *Francesco Contini, conseiller Mobilité et Françoise Huguet Coordinatrice.*

La plateforme mobilité est une action qui vise à lever le frein de la mobilité pour les usagers les plus empêchés. L'idée est d'informer et d'accompagner les publics pour construire avec eux leur parcours mobilité et faire en sorte que celle-ci devienne pérenne. Plusieurs outils ont été conçus par et pour le conseiller mobilité qui met en place ces parcours d'accompagnement

- 40 bilans mobilité
- 15 aides au permis
- 53 personnes ont eu recours à la location solidaire.
- 20 demandes d'accès au Micro-Crédit Personnel pour résoudre un problème de mobilité.
- 12 aides à l'organisation pour un déplacement via le transport à la demande
- 168 jeunes ont suivi un Atelier Mobilité (dont 36 Garantie-jeunes et 5 E2C).
- 26 personnes en parcours au sein de notre auto-école associative pour le permis B
- 2 mises en lien avec la vélo école
- 8 jeunes ont bénéficié de l'aide « prima strata\* » pour financer leur permis de conduire
- 2 jeunes intérimaires ont eu l'aide du FASTT pour financer leur permis de conduire
- 50 personnes transportées par La navette seniors

### **AUTO-ECOLE SOCIALE**

**Notre formatrice et responsable pédagogique :** *Brunia Mattina*

**Nos financeurs :** *Pôle Emploi, l'E2C, le CGET, le FASTT, l'APF, la collectivité de Corse, la politique de la ville*

Nombre de Participants : 26 bénéficiaires pour la formation au permis B + 25 seniors

Résultats :

- 5 permis obtenus
- 5 formations sur véhicule aménagé pour personne en situation de handicap
- 25 seniors formés pour actualiser des connaissances sur la réglementation et reprendre confiance sur les trajets longs avec leur véhicule
- 3 maintiens dans l'emploi

#### **\* Prima Strada**

**L'action « Prima Strada » est un financement de la Collectivité de Corse qui permet à un jeune de financer une partie de son permis de conduire en échange de 20 heures de bénévolat. 8 jeunes ont fait 160 heures de bénévolat au sein de notre association.**

### **L'ESPACE PUBLIC NUMERIQUE / FABLAB**

**Notre médiateur numérique et fabmanager :** *Gérard Bandini*

**Nos financeurs :** *la Collectivité de corse, la politique de la ville, la Caf, le fonjep, les fondations Afnic, FACE et agir*

En 2019, le Fablab a accompagné ou collaboré avec plusieurs particuliers, associations, artistes ou artisans pour la conception et la fabrication de divers objets.

Nous avons mis en place près de 300 ateliers sur l'année (tout public confondu : initiation informatique, école, CLAS...)

Nous avons aussi participé à des événements extérieurs, tels que Bastia Ville Digitale (et ses déclinaisons allégées «Digital Factory in Paese/Cità »), pendant lesquels nous avons pu faire découvrir le domaine de la fabrication numérique à plusieurs dizaines de personnes.

Depuis 2 ans, nous avons une convention avec le lycée Giocante (plus précisément la classe de terminale option arts plastiques) afin que les étudiants puissent venir utiliser les outils du fablab pour leurs projets.

Une douzaine de groupes de la Garantie Jeunes (Mission Locale de Bastia) sont également venus au Fablab.

Cela fait un total d'environ 900 visites de personnes ayant utilisé nos services numériques sur l'année 2019.

### **LE MOOC DE L'ECOLE FRANÇOIS AMADEI**

En collaboration avec le professeur des écoles Philippe Frassetto, Gérard Bandini a développé une plateforme, un cours en ligne destiné aux élèves du CE2 sur le thème de l'atmosphère. Des chercheurs ont participé à son développement et une conférence sur le climat a été organisée à l'Alb'oru et animée par François Dulac, chercheur au CEA. Ce projet pédagogique innovant a été financé par la CAF et la CDC.

40 personnes ont assisté à la conférence du 9 octobre 2019 sur le thème du dérèglement climatique en présence de François Dulac, chercheur au laboratoire des sciences du climat et de l'environnement au CEA.

## **E- SERVICES**

163 personnes ayant des difficultés liées à la dématérialisation ont été accueillies. Nos médiateurs reçoivent le public tous les jours de la semaine à tour de rôle. Ils écoutent, analysent le besoin de l'utilisateur et l'aident à accéder à leur espace afin de renseigner leurs données.

Il ne s'agit pas de faire à la place de l'utilisateur car nos médiateurs ne sont pas des spécialistes de tous les sujets pour lesquels ils sont consultés.

Par contre, nous aidons les utilisateurs à se rendre sur leur espace, on les accompagne dans leurs démarches en ligne.

Notons que pour la CAF, nos médiateurs ont été formés pour faire ce travail.

Une de nos médiatrices s'est spécialisée dans l'aide administrative du fait de son expérience professionnelle précédente.

<b>Nature de l'aide</b>	<b>Nombre de bénéficiaires</b>
CAF	30
CPAM	8
Retraite	3
Accueil de stagiaires	10
Aide administrative	30
Accueil service civique	3
Dossier naturalisation française	5
Dossier surendettement	1
Logement	2
Pôle emploi	10
Préfecture	11
Orientation activité OLCQ	40
Impôts	10

### **MARCHE SOLIDAIRE**

**Nos responsables du projet** : Evelyne Brunini et Brigitte Petrignani

**Nos financeurs** : Collectivité De Corse, La DDCSPP, la politique de la ville

C'est la possibilité d'avoir à petit prix des fruits et légumes frais deux fois par mois permettant la confection de plusieurs repas dans la semaine avec des produits frais (petit panier : 3 euros et grand panier 5 euros).

Les ateliers cuisine permettent d'accompagner les bénéficiaires vers la découverte de recettes nouvelles, d'aborder la diététique de manière ludique.

Notre équipe a revu les critères d'éligibilité en concertation avec une assistante sociale pour être le plus juste et tenir compte des différents revenus des bénéficiaires.

Cette action permet aux bénéficiaires de prendre en charge leur alimentation de manière autonome, de s'inscrire dans une démarche citoyenne de valorisation des circuits courts.

- > 52 familles soit au total 151 bénéficiaires issus des quartiers prioritaires
- > 5324 kg de fruits et légumes
- > 15 inscrits aux ateliers cuisine

Notre fournisseur : Daniel Pronesti, installé à Vescovato qui fournit généreusement des paniers ultra-frais.

### **HISTOIRES DE FRINGUES**

**Notre responsable du projet** : Zaïma Boughalem

Cette action est financée par la Caf, la politique de la ville et le CGET  
Le magasin est animé aussi par 5 bénévoles.

Environ 250 familles viennent acheter au magasin, des profils variés mais majoritairement issues des quartiers sud de Bastia. C'est un lieu de rencontre et de convivialité pour échanger.

C'est aussi un espace qui a permis à des adultes orientés par le SPIP de réaliser 370 heures de travail d'intérêt général ;  
13 jeunes (10 garçons et 3 filles) ont réalisé 156 heures en mesures de réparation (Partenariat avec la PJJ).

### **CRAVATES SOLIDAIRES**

En partenariat avec l'association Corse Mobilité Solidaire de Calvi et notre magasin « Histoires de Fringue », nous avons mis en place des ateliers pour se mettre en valeur dans le cadre de recherche d'emploi, d'entretiens professionnels.

Ces sessions d'une journée ou d'une demi-journée visent à travailler la présentation, la prise de parole, la confiance en soi.

25 personnes orientées par les chantiers d'insertion et le pôle emploi en ont bénéficié.

### **ATELIERS DE VIE QUOTIDIENNE**

**Animateur et animatrices :** *Joseph Vergnaud pour la couture, Françoise Marchetti pour les Arts du fil, Priscille Milleret pour l'Art Déco*  
**Nos financeurs :** *La CAF et la politique de la ville.*

Des ateliers de couture, Arts du fil, peinture, Arts Déco et ses différentes techniques comme le « pooring » rassemblent 67 personnes dont une grande majorité de femmes.

Des séances créatives qui permettent de se retrouver, de se donner un temps pour soi et qui jouent un rôle important dans l'estime de soi, dans la structuration du quotidien et du déroulé des semaines.

Nos animateurs savent être à l'écoute des participantes et transmettre un savoir-faire technique en douceur

## JEUNESSE ET EDUCATION

### **LE PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVES**

**Référente famille :** *Sabine Vignali*

30 familles ayant des enfants entre 6 et 12 ans ont bénéficié d'un parcours individualisé pour les accompagner vers la réussite éducative.

### **LES CONTRATS LOCAUX D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE**

**Notre responsable :** *Sabine Vignali*  
**Nos animatrices :** *Camille Debize, Elisabeth Defache, Louise Lorenzotti*  
**Nos financeurs :** *Caf, Politique de la ville*

Tous les soirs après l'école, nous proposons une aide aux devoirs et un temps d'activités ludiques.

Cette action permet de répondre aux difficultés des parents face à l'accompagnement de leurs enfants (difficultés avec le français, horaires de travail, manque de disponibilité ou de compétences).

Les enfants apprécient de travailler avec une tierce personne, en petit groupe avec d'autres camarades, sans oublier le volet ludique que prévoit le dispositif (atelier informatique, activités manuelles, activité de lecture plaisir).

La coordinatrice du dispositif fait un point régulier toutes les 6 semaines avec l'équipe pédagogique. Nous avons eu des demandes d'autres écoles (Defendini, Subissi et Reynoard)

Cette action peut être complémentaire avec le programme de réussite éducative.

Nouveauté 2019 : le CLAS pendant les vacances scolaires avec des petits groupes, travail individualisé.

**Nombre d'enfants concernés :** 55 (20 garçons 35 filles)

**Coût annuel :** 65€

## **LES ATELIERS DE LOISIRS**

**Notre responsable :** Sabine Vignali, depuis septembre 2019 : Elisabeth Defache

**Notre animatrice :** Camille Debize,

**Nos partenaires :** ABC Danse, Zebulon, L'Attraghju, Taekwondo Borgo, Origami (Nicole Caron)

**Nos financeurs :** Politique de la ville, CAF

Cette action est une offre de loisirs mise en place par 5 acteurs associatifs intervenant sur des secteurs d'activités aussi bien culturels que sportifs. Chacun de ces acteurs propose au public son activité sur un créneau horaire bien défini.

Les bénéficiaires : 21 enfants âgés de 6 à 11 ans, résidant dans les quartiers sud et plus particulièrement sur le quartier de Paese Novu.

Notre structure a en charge la coordination de l'action. Les activités proposées pendant les périodes scolaires : théâtre, danse expressive, arts plastiques, chant, informatique. De septembre à décembre, l'activité Taekwondo a été ajoutée.

Les enfants ont participé au marché de Noël, à la chandeleur et au nettoyage du quartier.

### **« C'EST MON PATRIMOINE »**

Permet une valorisation et appropriation du patrimoine Corse dans un contexte de vacances, favorise l'élargissement des publics, la mixité des publics et la diversité culturelle et fait participer ensemble les jeunes et leur famille à un projet commun (démarche intergénérationnelle).

Le projet s'est déroulé à Bavella avec la découverte du site de Cucuruzzu qui propose des ateliers archéologiques mais aussi activités au sein du musée de l'alta rocca et activités sportives .

**23 usagers** ont participé au séjour de 3 jours et nuits

### **ACTIONS COLLECTIVES JEUNES**

**Nos médiateurs :** Sabine Vignali et Francesco Contini

Les activités proposées pendant les vacances (20 journées d'activité): initiation au vélo, chasse aux œufs, fabrication numérique Mini séjour en Balagne, constructions de jardinière, activités nautiques, stage de musicothérapie.

Ces actions visent à faire découvrir aux jeunes d'ici toute la richesse patrimoniale de leur région trop souvent inaccessible pour des raisons à la fois financières et culturelles.

La constitution de ces petits groupes de 10 à 12 adolescents permet de faire aussi l'expérience de la mixité et de la diversité, de découvrir d'autres personnes, de vivre avec d'autres habitudes et règles de vie, l'occasion aussi de recourir à une référente, un adulte responsable qui permet de gérer cette diversité.

Les actions collectives sont un support à la relation. La création d'un espace-temps autour d'un projet commun a pour but de permettre « le vivre ensemble ».

Cette proximité provoquée va tisser un réseau de relations intra personnelles entre les éducateurs et les jeunes, et entre les jeunes eux-mêmes.

La participation commune aux activités culturelles, ludiques et sportives va promouvoir la

mixité sociale et culturelle et contribuer à l'épanouissement des jeunes et à leur intégration sociale.

**Nous avons ainsi organisé :**

- **Février** : Un séjour « VTT » avec randonnée. Nous avons encadré 12 ados en Balagne pendant 3 jours.
- **Avril** : 40 enfants participent au nettoyage de printemps sur le quartier. La participation commune aux activités culturelles, ludiques et sportives va promouvoir la mixité sociale et culturelle et contribuer à l'épanouissement des jeunes et à leur intégration sociale.
- **Juillet** : réalisation de jardinière sur le quartier de Paese Novu – Fabrication des jardinières dans le Fablab, plantation de fleurs et installation aux abords du rond-point de paese novo
- **Octobre** : 3 jours pour réaliser un chantier jeunes Bénévoles sur le quartier.

Réalisation jardinières en bois avec le FabLab, qui ont ensuite été installées sur les murets de la petite piazzetta au coeur du quartier.

**Nombre d'usagers** : 52 (25 garçons et 14 filles issus des quartiers sud, 13 d'autres quartiers )

**Coût** : 10€

***LE RESEAU D'ECOUTE ET D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE***

Notre médiatrice : Sabine Vignali

Nos financeurs : Caf

C'est la mise en œuvre d'atelier cuisine parents/enfants en tant que support de médiation pour favoriser le dialogue et la relation avec l'aide d'une équipe pluridisciplinaire ( une psychologue, un cuisinier, Sabine Vignali en tant que médiatrice familiale).

Un atelier cuisine suivi d'un groupe de parole entre parents et psychologue pendant que les enfants sont avec l'adulte référent.

8 ateliers cuisine dans l'année et 5 familles suivies

***ESPACE DE VIE SOCIALE « JEUNESSE »***

Un EVS, c'est en premier lieu un agrément donné par la CAF en janvier 2019 qui répond à un certain nombre de critères ; à savoir un espace de proximité et de rencontres favorisant la participation des habitants et plus spécialement des jeunes aux différents projets d'actions collectives à dimension solidaires et intergénérationnelles.

C'est donc la logique de concertation et de collaboration entre habitants, associations et collectivités qui doit être mise en œuvre. Il s'agit donc d'engager un changement dans les manières de travailler puisque notre travail ne consiste non plus à proposer des choses mais de faire en sorte que les habitants soient les forces de proposition et à nous ensuite de faire équipe avec eux, pour accompagner leurs projets.

Aller vers les habitants, favoriser la prise de parole, la mise en avant, la prise d'initiative nous pousse à renforcer notre présence sur le quartier. Ce cadre défini est valable 2 ans. Il permet donc de travailler sur du moyen terme en toute quiétude.

INSERTION

***ATELIERS SOCIOLINGUISTIQUES***

**Nos animatrices et formatrice :** *Corinne Giuliani et Suzanne Hartuis*

**Nos financeurs :** *Politique de la ville, Caf*

129 personnes participent aux cours de français tous niveaux ( A1 à B1) pour accompagner l'intégration des personnes non francophones et leur permettre d'intégrer des activités collectives.

Les ateliers préparent aux tests obligatoires pour l'obtention des cartes de séjour et de la nationalité française.

### ***MICRO-CREDIT***

*Notre référente auprès de l'UDAF : Evelyne Brunini*

En partenariat avec la banque Créasol, nous coordonnons des dossiers de financement pour des projets pour la mobilité, la santé, aménagement d'intérieur tos projets à visée social et professionnel pour des personnes qui n'ont pas accès au crédit bancaire classique

66 demandes étudiées, 9 demandes acceptées (taux bancaire à 4 %).

80 % des demandes concernent l'accès à la mobilité

Un montant de 3000 euros et exceptionnellement jusqu'à 5000 euros

### ***PIC JEUNES***

**Notre médiateur :** *Francesco Contini*

*Notre partenaire : le traiteur « La Barquette »*

**Nos financeurs :** *Politique de la ville*

Il s'agit de faire découvrir un aspect des métiers de la cuisine à des jeunes en recherche d'orientation professionnelle. Une équipe de jeunes travaille pendant 3 jours ( 25 heures) sur la fabrication d'un buffet pour un événement.

Par exemple, cette année, 3 Jeunes, encadrés par Francesco et l'équipe de la Barquette ont confectionné un buffet pour 30 personnes dans le cadre de la clôture des réunions « Politiques de la Ville »

10 jeunes, 3 buffets réalisés

## STAGIAIRES, BENEVOLES ET VOLONTAIRES

Laura Ourc'hant et Vera Lage Da Silva ont démarré en octobre 2019 **leur service civique** dans le pôle Mobilité pour l'une et au pôle animation Jeunesse pour l'autre. Ces 3 premiers mois de contrat représentent 520 heures de travail.

11 **bénévoles** totalisant 1914 heures sur l'année 2019 ont participé aux activités de la boutique solidaire « Histoires de Fringues », aux activités de loisirs pour les enfants, à l'animation des ateliers cuisine et à la réalisation et suivi de la comptabilité de l'association.

Merci à :

Ali Krimi

**Annie Marfisi**

**Cathy Tobi**

Dominique Manresa

**Françoise Lorette**

**Françoise Marquetti**

**Gilles Bastid**

**Jan Martin**

**Marion Puggioni**

**Jeanine Mei**

**Marie Paule Tomasi**

**Martine Canu**

**Marie Martini**

**Marion**

**Vincente Lafata**

L'association a par ailleurs accueilli 32 stagiaires au magasin, au secrétariat, dans le FabLab dont 23 garçons et 10 filles venant de l'E2C, de classe de 3ème, de la Garantie jeunes, de l'AFPA, du Lycée de Montesoro et de l'université.

Enfin, le mécénat de compétences passé avec la Fondation Orange nous a permis de bénéficier de la présence et du travail en communication de Martine Da Costa Soares jusqu'en septembre 2019 pour un total de 640 heures.

## LA FORMATION DE NOTRE EQUIPE

- > Le Groupes d'échanges et de pratiques professionnelles des adultes-relais (GEPP) a permis de rencontrer d'autres adultes-relais et de travailler sur les thèmes tels que la demande d'asile, l'intelligence émotionnelle, sur l'interculturalité et médiation interculturelle et lors des assises de la jeunesse.
- > S. Vignali : « Accompagnement renforcé à la VAE » IFRTS Marseille
- > Z. Boughalem : Préparation d'un BEP « secrétaire administratif /accueil »
- > B. Pettrignani : Préparation au permis B
- > 3 journées de séminaire pour accompagner la création de l'Espace de Vie Sociale Jeunesse. Toute l'équipe des salariés y a participé ainsi que 3 jeunes habitants du quartier et 2 adultes du quartier

## NOS PARTENARIATS

### ASSOCIATIFS

#### **ASSOCIATIONS LEIA, FALEP 2B ET PEP 2B**

Poursuite des partenariats pour des actions collectives avec des jeunes et pour les évènements festifs.

#### **LA P'TITE USINE**

Collaborations avec le FabLab

#### **FONDATION LOGIREM**

Soutien pour la mise en place du projet « Ensemble Agissons pour notre quartier » et plus précisément le repas de quartier d'octobre 2019.

#### **ABC DANSE, ZEBULON, L'ATTRAGHJU, BORGIO TAEKWONDO**

Ces associations ont participé à l'animation des ateliers de loisirs et fêtes de fin d'année scolaire en juin 2019.

#### **VISALTIS**

Pour l'orientation des intérimaires sur le dispositif « Atout permis » financé par le FASTT.

#### **CORSE MOBILITE SOLIDAIRE ET LA CONFRERIE DE ST FLORENT**

Pour des actions liées à la solidarité vestimentaire, la cravate solidaire.

#### **COIFFEUR SOLIDAIRE BELLEZZA SULIDARIA**

Orientation sur prescription des publics ayant besoin de ce service.

#### **LA BARQUETTE**

Professionnel de la cuisine « Traiteur », Nicolas Carlotti nous permet de mettre en situation professionnelle des jeunes dont le projet est de s'orienter vers un métier de bouche.

#### **ENTREPRISE PRONESTI**

vendeur de fruits et légumes qui fournit très généreusement les paniers du marché solidaire.

#### **ASSOCIATION REUSSIR**

sur 2019, un début de travail en commun sur ....

#### **COLLEGE DE MONTESORO**

une collaboration qui a permis de mettre en place un accompagnement scolaire pour les collégiens

#### **ECOLE FRANÇOIS AMADEI**

une coopération de longue date qui se renouvelle chaque année et qui nous permet de coller au plus près des besoins de la communauté scolaire

#### **CONFRERIE DE SAINT FLORENT**

une aide précieuse pour la collecte de vêtements

#### **ASSOCIATION EMAHO**

Participation à Bastia Ville Digitale, Digital Factory in Paese/Cità, etc...

## INSTITUTIONNELS

**LA CAF**

**LA VILLE DE BASTIA, LA MAISON DES QUARTIERS  
SUD ET LA MAISON DU CENTRE ANCIEN**

**LES DIFFERENTS SERVICES DE L'ETAT : DDCSPP,  
DIRECCTE, FONJEP, PJJ, DRAAF, ACSE, DRAC,  
CGET, FEJ, SPIP,**

**LA COLLECTIVITE DE CORSE**

**L'UDAF**

**POLE EMPLOI**

**CORSE ACTIVE**

**ADEC**

**ABPAA**

**CRESS**

## PRIVES

**LA FONDATION LOGIREM**

**LA FONDATION ORANGE**

**LA FONDATION AFNIC**

**LA FONDATION CAISSE D'EPARGNE**

**LA FONDATION « AGIR POUR NOS QUARTIERS »**

## LA GOUVERNANCE EN 2019

Conseil d'Administration tenus les 12 Mars, 29 juin et 7 octobre

- > Démission de Francis Romantini et de Martine Canu, administrateurs
- > Renouvellement du mandat de 4 administrateurs : Ali Krimi, Joëlle Verdoni, Pascale Agostini et Stéphanie Fournel.
- > Arrivée de nouvelles administratrices : Françoise Luis et Brigitte Petrignani
- > Principaux thèmes abordés ;
- > Informations sur les discussions entre la CAF et la mairie au sujet de la reprise du centre social
- > Validation des différents appels à projet
- > Départ à la retraite de Brigitte Petrignani, salariée depuis, remplacée par Corinne Giuliani
- > Validation du rôle de prescripteur d'Opra pour l'action Coiffeur Solidaire
- > Validation du projet Mooc avec l'école François Amadei
- > Validation de la demande d'agrément pour devenir Espace de Vie Sociale.

## NOS PROJETS POUR 2020

### NOUS ADAPTER A UN NOUVEAU CONTEXTE DE TRAVAIL

L'épidémie de Covid-19 et les nouvelles règles de distanciation physique de l'après-confinement nous oblige à revoir la presque totalité de nos manières de faire et de travailler.

Créativité, plus que jamais !

Cette année 2020 doit avant tout être consacrer à retisser du lien

### L'ESPACE DE VIE SOCIALE « JEUNESSE »

Développer l'Espace de vie Sociale « jeunesse » à peine amorcé en 2019. Il s'agit de donner vie à cette structure principalement dédiée aux jeunes mais dont les actions peuvent largement déborder du périmètres « jeunesse ».

C'est nouer des relations avec des personnes qui souhaitent s'engager, qui ont envie de développer des projets.

### LECHJE INSEME - UN LIVRE A SOI

Un nouvel atelier de lecture associant parents et enfants.